



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 1

Date de la convocation : 21 septembre
2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, GOLA Odile, GOHIER Monique, DESIRE Valérie, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Clément représenté par V BEUGIN
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENT : BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : J-Romuald MINEREAU

DELIBÉRATION N°149

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT - APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ELEMENTAIRES

Le conseil municipal est informé que le Gouvernement a présenté **un plan de relance** qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie du Covid 19. Il comporte **un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement**, notamment pour contribuer à porter la **généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique** administrative.

Un appel à projet pour un socle numérique a été lancé dans les écoles élémentaires. **Il vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.**

Au vu des besoins recensés dans les écoles, la municipalité a répondu à cet appel à projet et son dossier a été accepté.

Le dossier présenté prévoit l'**achat d'ordinateurs portables, de vidéo projecteurs, tableaux blancs, de tablettes et de logiciels** pour les écoles Joliot Curie et Langevin Wallon pour un montant de **57 669,00 € TTC.**

L'État s'engage à verser **une subvention d'un montant de 32 060,00 €.**

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de signer la convention de financement telle que jointe à la présente avec la Rectrice de l'Académie de Poitiers.

VU la loi n°2020-1721 du 29 décembre de finances pour 2021,

VU le décret n°2019-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

VU le Bulletin Officiel de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports n°2 du 14 janvier 2021 relatif à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance ;

Considérant les besoins recensés dans les écoles élémentaires de Naintré,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention de financement telle que jointe à la présente suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ;
- charge M le Maire de sa signature et de toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

